

Un des principes directeurs de la réforme du lycée est de permettre à chaque élève de modifier son parcours entre la classe de 1^{ère} et la classe de terminale, grâce à des enseignements communs aux trois séries :

TRONC COMMUN		
Français	4 H *	Épreuves anticipées
Histoire géographie	4 H *	Épreuve anticipée série S
ECJS	0,5 H	
LV 1 et LV 2	4,5 H *	
EPS	2 H	
Travaux Personnels Encadrés	1 H	Épreuve anticipée

- Chaque établissement dispose d'une marge d'autonomie grâce à une dotation spécifique à chaque série (de 7 h à 10 h/classe) permettant au lycée la mise en place de groupes à effectif réduit, selon les besoins des élèves et des disciplines, d'heures d'accompagnement personnalisé et de tutorat, points d'appui à la réussite de l'orientation de chaque élève.
- Les choix du lycée Jean-Baptiste Say
 - **Renforcer, grâce à ces heures, l'horaire des enseignements communs des 3 filières** : Français et Histoire géographie prioritairement, ainsi que l'horaire des matières dominantes de chaque série.
 - **Renforcer la série littéraire** en enrichissant la palette des enseignements offerts :
 - En y adjoignant **l'enseignement obligatoire de mathématiques**,
 - Tout en conservant l'option Langue Vivante anglais approfondie et l'option Histoire des Arts en tant qu'enseignements obligatoires.

Le profil des classes devrait ainsi permettre plus aisément un changement de filière à l'issue de la 1^{ère} :

- un élève de S pourra se diriger en T^{le} L spécialité Maths ou T^{le} ES (avec un rattrapage en SES),
- un élève de ES pourra passer en T^{le} L (programmes identiques en mathématiques).

Grande difficulté, toutefois, pour un élève de 1^{ère} ES ou de 1^{ère} L d'accéder à une T^{le} S.

- **Donner la priorité aux langues vivantes**
 - Outre l'adjonction d'une heure (supplément-établissement) dans chaque classe, l'enseignement des Langues nécessite des effectifs réduits pour que soient évaluées les compétences orales et écrites des élèves.

Enseignements spécifiques à chaque série

Série ES	Horaires	Série L	Horaires	Série S	Horaires
Sciences économiques et sociales	5h *	Littérature	2h	Mathématiques	4h *
Mathématiques	3h *	Littérature étrangère en langue étrangère	2h	Physique-chimie	3h *
Sciences	1h30	Sciences	1h30	Un enseignement obligatoire au choix parmi : Sciences de la Vie et de la Terre Sciences de l'ingénieur	3h * 7h *
		Un enseignement obligatoire au choix parmi :			
		- Anglais approfondi	3h		
		- Histoire des arts	5h		
		- LCA : latin	3h		
		- LCA : grec	2h		
		- Mathématiques	3h		

Enseignements facultatifs

2 enseignements au plus parmi :		2 enseignements au plus parmi :		2 enseignements au plus parmi :	
- LCA : latin	3h	- LCA : latin	3h	- LCA : latin	3h
- LCA : grec	2h	- LCA : grec	2h	- LCA : grec	2h
- Histoire des arts	3 h	- Histoire des arts	3 h	- Histoire des arts	3 h
atelier artistique (à l'étude)	2h	atelier artistique (à l'étude)	2h	atelier artistique (à l'étude)	2h

* horaires renforcés par l'établissement